



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

L'Agence Parcs Canada
1869 rue Upper Water,
Pièce AH 201
Halifax (Nouvelle- Écosse)
B3J 1S9

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

L'Agence Parcs Canada
1869 rue Upper Water,
Pièce AH 201
Halifax (Nouvelle- Écosse)
B3J 1S9

Title-Sujet Projet de réfection au lieu historique national du Cottage-Hawthorne		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P201-18-0017/A		Amendment No./N° de modification de l'invitation 002
Client Ref. No. - No. de réf du client. 592		Date: 23 avril 2018
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-18-00823521		
Solicitation Closes:		
at - à 14h 00	on - le 26 avril 2018	Time Zone - Fuseau horaire ADT - HAA
F.O.B. - F.A.B.		
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Jaime Creaser, Jaime.Creaser@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (902) 426-7513		Fax No. - No de FAX: (902) 426-1775
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:		
See Herein - Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)
À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Vendor/Firm Name - Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Title - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

MODIFICATION 001

Cette modification vise à modifier les spécifications et à répondre aux questions soumises en réponse à la demande de soumission 5P201-18-0017/A :

1. MODIFICATION AUX SPÉCIFICATIONS

Spécification Section 06 20 00, partie 3.02 Fabrication: Storm Windows, paragraphe 3.02.1 Wood Species

SUPPRIMER: Ponderosa Pine or Poplar

Spécification Section 06 20 00, partie 1.01 Related Requirements

SUPPRIMER: partie .4, Section 08 03 52 – Conservation Treatment for Perios Wood Windows

Spécification Section 06 20 00, part 3.02.10

SUPPRIMER: Glaze storm windows in accordance with Section 08 03 52 - Conservation Treatment for Period Wood Windows.

REPLACER AVEC: Si nécessaire, remplacer les vitres des contre-fenêtres avec des vitrages existants si le verre est intact. Si le verre n'est pas réutilisable, remplacez-le par un nouveau verre correspondant à l'épaisseur, à la couleur et aux autres caractéristiques correspondant le plus exactement possible au verre existant. Sécuriser le verre avec du mastic à l'huile de lin formulé à partir d'huile de lin brute et de craie spécialement développée pour le vitrage de fenêtres historiques, tel que recommandé et compatible avec les produits du fabricant de peinture extérieure.

2. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. J'ai une question concernant le nivellement du plancher de la véranda existante. La structure existante a été construite pour être inclinée de l'intérieur vers l'extérieur et il est demandé dans l'offre de niveler le bord extérieur de la véranda à l'élévation intérieure. Ceci pose un problème car les murs de support de la marquise sont construits à partir du sol jusqu'à la face inférieure de la structure du plancher, puis continuent du dessus de la structure du plancher jusqu'au-dessous de la marquise. Cela rend impossible l'ajustement du niveau du plancher puisque les nouveaux poteaux de soutien doivent être installés du pilier à la face inférieure de la poutre du plancher et les nouveaux poteaux décoratifs du plancher à la poutre de support de la marquise.

Afin de parvenir à un nivelé le plancher, je vois les deux options suivantes:

1. Remplacez toute la structure de plancher.
2. Enlevez toutes les planches de terrasse et construire le mur de soutènement avec les poteaux verticaux passant à travers les cavités des poutrelles de plate-forme du sol jusqu'au-dessous de la cavité de véranda.

R1. Voir la note 38 sur le dessin A-401. Il n'est pas nécessaire de niveler les composants existants du plancher dans une direction perpendiculaire à la façade du bâtiment jusqu'au périmètre du plancher. Nous exigeons plutôt que le plancher soit nivelé le long du périmètre extérieur, c.-à-d. de gauche à droite de bord en bord en faisant face à une élévation.

Le but est de ramener le périmètre du plancher à un niveau semblable à celui d'avant que le niveau de la structure varie au fil des ans. En faisant ceci, des sections du toit de véranda seront aussi ajustées, en supposant que les poteaux entre le plancher et le toit de véranda sont tous de la même longueur, par ailleurs, le tassement était semblable dans les endroits supérieurs et inférieurs.

Q2. Le plan a-101, la note #5, mais elle ne se réfère pas au dessin, même chose, pour la note relative à la clôture adjacente au ruisseau, sur la limite nord-ouest (RHS sur le plan). Pouvez-vous s'il vous plaît préciser si la note 5 est destinée à cette zone?

R2. La note 5 sur A-101 fait référence à la section de clôture de la limite nord-ouest. Elle est accompagnée d'une ligne de

dimension qui englobe cette section de clôture, plutôt que d'une annotation de type « Keynote » comme c'est indiqué sur d'autres zones du dessin.

Q3. Je n'arrive pas à trouver une copie de la section du devis 08 03 52-traitement de conservation pour les fenêtres en bois patrimoniale, qui est référencé dans la section de menuiserie de finition sous la Fabrication des contre-fenêtres. S'il vous plaît indiquer où je peux trouver cette section de devis.

R3. En référence à la section de devis 06 20 00 Menuiserie de finition (Voir Modification Aux Spécifications)

Q4. On note que les contre-fenêtres sont construites en pin blanc, pin ponderosa ou peuplier de l'est ou du nord. Le peuplier n'est pas du tout adapté à l'usage extérieur et pourrira avec l'exposition aux intempéries dans les prochains trois ans. Il est recommandé que ce matériel soit retiré de la liste même s'il est le moins cher de tous les bois énumérés, et qu'il très facile à usiner, il va créer des problèmes. Nous ne recommandons pas non plus le pin blanc. Nous recommandons que le BC FIR (sapin de Douglas) soit spécifié pour les châssis des contre-fenêtres. Si le peuplier doit rester un choix, veuillez confirmer le type (c.-à-d. tulipier, noir, etc.)

R4. Voir Modification Aux Spécifications

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.
